

INCa : les résultats de l'enquête VICAN2 Incidences du diagnostic d'un cancer sur les situations et les trajectoires professionnelles

L'Institut National du Cancer (INCa), en partenariat avec l'Inserm (Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale), a publié, en juin dernier, les résultats de l'enquête VICAN2¹ consacrée aux conditions de vie, deux ans après le diagnostic des personnes atteintes d'un cancer. Basée sur un échantillon stratifié par âge et par localisation auprès de 4 349 personnes, l'étude a été réalisée en 2012 et a porté sur des personnes chez lesquelles un cancer avait été diagnostiqué en 2010. L'enquête a été réalisée sur 12 localisations cancéreuses (sein, prostate, thyroïde, mélanome, côlon-rectum, voies aérodigestives supérieures, vessie, rein, lymphome non-hodgkinien, corps utérin et col de l'utérus, poumon) sur un échantillon au sein duquel les 20-55 ans ont été volontairement surreprésentés, afin de mieux appréhender les difficultés que rencontre ce panel encore en âge de travailler.

Les résultats présentés dans ce rapport s'attachent, dans un premier temps, à faire un point sur la prise en charge médicale et sociale proposée. Puis ils décrivent la situation des personnes atteintes d'un cancer, que l'INCa estime à trois millions en France, dans des domaines aussi différents que l'état de Santé, la vie professionnelle, les revenus, ou encore la situation familiale et conjugale. Le présent article s'intéressera prioritairement aux aspects liés à la vie professionnelle.

Ainsi, à la lecture de la publication de l'INCa, il apparaît que la situation professionnelle, deux ans après le diagnostic des personnes atteintes d'un cancer, s'est notablement dégradée. En effet, le taux d'activité de ces personnes est passé de 88,2 % en 2010 à 79,9 % en 2012. Dans le même temps, le taux d'emploi a reculé à 61,3 %, alors qu'il était de 82 % deux ans auparavant et le taux de chômage de ces personnes s'élevait en 2012 à 11,1 %. Parmi ces 82 %, 21,8 % avaient perdu l'emploi occupé au moment du diagnostic.

Les femmes sont, en règle générale, contraintes de quitter leur emploi plus

précocement que les hommes après le diagnostic d'un cancer (dix mois pour les femmes, contre dix-sept mois pour les hommes). Deux ans après le diagnostic d'un cancer, 78,2 % des salariés ont conservé une trajectoire continue d'emploi, 5,6 % étaient au chômage et 8,4 % en inactivité.

Les populations les plus vulnérables vis-à-vis de la perte d'emploi, deux ans après le diagnostic d'un cancer, sont les catégories socioprofessionnelles dites d'exclusion (les plus jeunes et les plus âgés, les travailleurs avec un niveau d'études inférieur au bac, sous contrats précaires ou travaillant dans des PME). Aussi, la durée pour retrouver un emploi était-elle en moyenne de onze mois, soit six mois de plus par rapport à la population générale.

Par ailleurs, le recours à l'arrêt de travail est important. Ainsi, parmi les personnes en emploi au moment du diagnostic, 56,7 % ont déclaré avoir eu recours à un seul arrêt maladie et 30,3 % à au moins deux. Les cancers du sein, du col de l'utérus et les lymphomes sont les pathologies qui augmentent, chez les femmes, la probabilité du recours à l'arrêt maladie. Chez les hommes, se sont les cancers du poumon et des voies aérodigestives supérieures.

Il apparaît également clairement que le diagnostic d'un cancer implique des pertes d'emploi, ainsi que des réductions du temps de travail entraînant, par conséquent, une baisse, voire une perte de revenus. Il est à noter que la réduction du temps de travail est maximale pour les personnes dont le pronostic de survie est le plus défavorable lors du diagnostic du cancer. Ainsi, deux ans après l'annonce d'un cancer, 25,1 % des malades se trouvent en-dessous du seuil de pauvreté, contre 14,3 % pour la population générale.

Les aménagements du poste de travail apparaissent, d'après cette publication, comme protecteurs de l'emploi, et ce quelle que soit la catégorie socioprofessionnelle. Ils ont également un effet sur les arrêts maladie qui sont moins fréquents pour les salariés en ayant bénéficié. Le retour à l'emploi est, quant à lui, non seulement associé directement à la pathologie, mais également aux don-



nées sociodémographiques, socio-économiques, ainsi qu'au poste de travail. Il dépend, enfin, du type de métier exercé et de l'âge de la personne. En conséquence, le retour à l'emploi d'un salarié âgé exerçant un métier d'exécution sera plus difficile que pour une personne jeune travaillant dans l'encadrement. Par ailleurs, les auteurs soulignent que la discrimination sur le lieu de travail constitue un frein au maintien, ainsi qu'au retour à l'emploi.

En conclusion et sans surprise, les résultats de l'enquête VICAN2 démontrent les impacts que peut avoir l'annonce d'un cancer sur la situation professionnelle. En effet, deux ans après le diagnostic, seulement six personnes sur dix avaient encore un emploi contre huit sur dix au moment du diagnostic. La lecture de la publication de l'INCa met en avant une perte d'emploi touchant davantage les moins diplômés, les plus jeunes et les plus âgés, ainsi que les ouvriers et les employés ou encore les précaires. La gravité du cancer impacte également les inégalités. En effet, le taux de maintien en emploi deux ans après le diagnostic, pour des cancers de bon pronostic, est respectivement de 89 % pour les cadres et de 74 % pour les ouvriers et employés, contre respectivement 48 et 28 % pour les cancers de mauvais pronostic.

Ces résultats illustrent donc l'impact sur la situation professionnelle, mais démontrent également l'impact d'un cancer sur le lien social : cette pathologie peut, en effet, constituer un stigmate qui handicape l'individu dans ses rapports à autrui, notamment sur son lieu de travail. ■

Pour en savoir plus : <http://www.e-cancer.fr/publications/99-recherche/774-la-vie-deux-ans-apres-un-diagnostic-de-cancer-de-lannonce-a-lapres-cancer>.

¹ Vie après le CANcer à 2 ans du diagnostic. Cette enquête fait suite à une première étude, dont les résultats ont été publiés en 2004.